

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CRD1

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

46<sup>ème</sup> session

En ligne

27 septembre – 1er octobre et 7 octobre 2021

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur  
de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Document
1	Adoption de l'ordre du jour <b>Compétence États membres.</b> <b>Vote États membres.<sup>1</sup></b>	CX/FL 21/46/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires du Codex <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/FL 21/46/2
3	Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i>	CX/FL 21/46/3
4	Examen des dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex (confirmation) A. COMITÉ SUR LES FRUITS ET LES LÉGUMES FRAIS (CCFFV) Normes pour les kiwis <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>  Normes pour les aulx frais, les pommes de terre de conservation, et les ignames <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote États membres.</b>  B. COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME (CCNFSDU) Révision de la norme pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge, Avant-projet de révision de la norme pour les préparations de suite pour enfants en bas âge, Avant-projet de lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE) <b>Compétence Union européenne.</b> <b>Vote Union européenne.</b>	CX/FL 21/46/4

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point	Objet	Document
	<p><b>C. COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRAITÉS (CCPFV)</b></p> <p>Norme pour gochujang, sauce “chili”, chutney de mangue, les fruits séchés, et les mélanges de fruits en conserve.</p> <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p> <p><b>D. COMITÉ DU CODEX SUR LES ÉPICES ET LES HERBES CULINAIRES (CCSCH)</b></p> <p>Projet de norme pour l’origan séché, le gingembre séché ou déshydraté, les clous de girofle, le basil séché, la noix de muscade</p> <p>Compétence partagée. Vote États membres.</p>	
5	<p>Projet de lignes directrices pour l’étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Observations en réponse à CL 2019/85/OCS-FL</li> </ul> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>REP19/FL, Appendix II</p> <p>CX/FL 21/46/5</p>
6	<p>Avant-projet de Directives sur l’étiquetage nutritionnel frontal</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Observations en réponse à CL 2021/19/OCS-FL</li> </ul> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/6</p> <p>CX/FL 21/46/6-Add.1</p>
7	<p>Avant-projet de Directives sur les ventes par Internet/le cybercommerce</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Observations en réponse à CL 2021/20/OCS-FL</li> </ul> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/7</p> <p>CX/FL 21/46/7-Add.1</p>
8	<p><b>Étiquetage des allergènes alimentaires</b></p> <p>8.1 Avant-projet de révision de la <i>Norme générale pour l’étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Observations en réponse à CL 2021/21/OCS-FL</li> </ul> <p>8.2 Avant-projet de Directives sur les mises en garde contre les allergies sur l’étiquette</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Observations en réponse à CL 2021/21/OCS-FL</li> </ul> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/8</p> <p>CX/FL 21/46/8-Add.1</p> <p>CX/FL 21/46/8</p> <p>CX/FL 21/46/8-Add.2</p>
9	<p>Innovation – utilisation de la technologie dans l’étiquetage des denrées alimentaires (document de travail)</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/9</p>
10	<p>Étiquetage des boissons alcoolisées (document de travail)</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FL 21/46/10</p>

Point	Objet	Document
11	Étiquetage des denrées alimentaires conditionnées dans des emballages groupés (y compris présentation commune) (document de travail)  <i>Compétence partagée. Vote Union européenne.</i>	CX/FL 21/46/11
12	Travaux futurs et orientations du CCFL (document de travail) (demande d'informations à travers la CL 2020/08-FL)  <i>Compétence partagée. Vote États membres.</i>	CX/FL 21/46/12
13	Approche et critères d'évaluation et d'établissement des priorités des travaux du CCFL (demande d'informations à travers la CL 2020/09/OCS-FL)  – Observations en réponse à CL 2020/09-FL  <i>Compétence partagée. Vote États membres.</i>	REP19/FL, Appendix V  CX/FL 21/46/13
14	Autres questions  <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i>	
15	Date et lieu de la prochaine session  <i>Compétence États membres. Vote États membres.</i>	
16	Adoption du rapport  <i>Compétence États membres. Vote États membres.<sup>2</sup></i>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.